

## 1. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La Loi Notre d'août 2015 a transféré aux Régions l'ensemble de la compétence de planification en matière de déchets (non dangereux, dangereux, inertes) qui nécessite d'élaborer un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Cette loi a également créé les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui comporteront une dimension déchets.

Cependant, ce dernier a été arrêté en séance plénière du Conseil Régional de Centre-Val de Loire, en décembre 2019.

Les objectifs établis pour le PRPGD dans le SRADDET sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Conformité de site HERBY aux objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire

Objectifs principaux du SRADDET Centre-Val de Loire	Compatibilité du site HERBY
OBJECTIF 1 - Développer des démarches de mobilisation et de participation citoyenne autour des thématiques déchets et économie circulaire	Sans objet HERBY sensibilise ses salariées à la gestion des déchets, à l'économie circulaire et participe au maintien de l'économie locale.
OBJECTIF 2 - Mettre en place un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire	Sans objet
OBJECTIF 3- Mettre en œuvre des actions de prévention avec tous les acteurs du territoire	Sans objet
OBJECTIF 4- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% en 2020 et tendre vers un objectif de 80% en 2031 (par rapport à 2013)	Les déchets organiques sont ceux des salariés qui déjeunent sur place. Ils font l'objet d'une collecte par la ville.
OBJECTIF 5- Mettre en œuvre un travail collectif pour engager une réduction de la production des déchets verts (par rapport à 2015)	Site bétonné, pas de déchets verts
OBJECTIF 6- Favoriser le déploiement de la tarification incitative sur le territoire	Sans objet
OBJECTIF 7- Tendre vers une réduction des quantités de déchets des activités économiques de 10% entre 2010 et 2031	HERBY effectue des modifications de ses process afin de diminuer ses consommations de matières premières et sensibilise le personnel à la gestion des déchets.
OBJECTIF 8- Réduire les quantités de déchets du bâtiment et des travaux publics de 10% entre 2010 et 2025	Sans objet
OBJECTIF 9- Réduire significativement les gisements de déchets dangereux	Peu de déchets dangereux Substitution des déchets dangereux par des déchets dangereux si possible. Réalisation d'un bassin de confinement pour améliorer la gestion des déchets contaminés en cas d'incendie et amélioration des mesures préventives (bâches à eau, système de détection incendie...).
OBJECTIF 10- Généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les OMr (Réduction de -50% en 2025, préconisation de -80% en 2028, et tendre vers 100% en 2031).	Sans objet

OBJECTIF 11- Déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur le territoire avant 2022 et optimiser les performances de tri	L'ensemble des déchets plastiques résultant de l'activité d'injection sont broyés afin de réintégrer le process. HERBY a également mis en place un guide de tri en collaboration avec PAPREC afin de sensibiliser ses employés à la gestion des déchets.
OBJECTIF 12- Augmenter les performances de collecte et de valorisation du verre d'emballages	Sans objet
OBJECTIF 13- Augmenter le tonnage collecté des déchets en métal léger	Les déchets issus des activités du site HERBY sont stockés en petites quantités avant d'être envoyés dans les filières d'élimination agréées. HERBY a également mis en place un guide de tri en collaboration avec PAPREC afin de sensibiliser ses employés à la gestion des déchets ( <b>Annexe 1</b> ).
OBJECTIF 14- Contribuer activement à l'atteinte des objectifs des cahiers des charges des éco-organismes	Sans objet
OBJECTIF 15- Optimiser la valorisation matière des encombrants (réduire la fraction des encombrants envoyés en centres de stockage de -50% en 2025 par rapport aux encombrants stockés en 2015 et tendre vers une réduction de 75% en 2031)	Sans objet
OBJECTIF 16- Tendre vers une valorisation de 76% des déchets non dangereux non inertes des activités économiques sous forme matière et organique d'ici 2031	HERBY mène de nombreuses actions de sensibilisation sur les déchets et des modifications de ses process afin de diminuer ses consommations de matières premières.
OBJECTIF 17- Capter 100% des déchets diffus, dès 2025	Sans objet
OBJECTIF 18- Valoriser à minima 76% des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020	Sans objet
OBJECTIF 19- Orienter, dès 2020, 100% des mâchefers valorisables issus de l'incinération des déchets vers des filières de valorisation, dans les conditions prévues par la réglementation	Sans objet
OBJECTIF 20- Maximiser le captage des déchets d'amiante liée (captage de 80% des gisements de déchets d'amiante liée en 2025, 100% en 2031)	Sans objet
OBJECTIF 21- Réduire les capacités annuelles d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes	HERBY trie ses déchets qui sont peu nombreux. Le site mis en place un guide de tri pour ses employés.
OBJECTIF 22- Réduire les capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes par incinération sans valorisation énergétique	Tous déchets tels que les papiers, cartons usagés et métaux sont stockés dans des bennes couvertes, à l'extérieur des bâtiments, et sont envoyés vers les filières autorisées.
OBJECTIF 23- Optimiser le réseau d'installations de traitement des déchets dangereux en région	Sans objet
OBJECTIF 24- Maintenir des capacités suffisantes de stockage de l'amiante liée sur le territoire	Sans objet
OBJECTIF 25- Anticiper la gestion des déchets en situation exceptionnelle	Travaux sur le site afin d'améliorer la prise en charge des déchets carbonisés et des eaux d'extinction en cas d'incendie
OBJECTIF 26- Promouvoir la filière de traitement des Véhicules Hors d'Usage pour lutter contre les centres illégaux	Sans objet

# ANNEXE 1



# GUIDE DE TRI





« Les bénéfices environnementaux et économiques du recyclage sont considérables: ils permettent de protéger les ressources, de réduire les déchets, de créer des emplois, de protéger la nature, d'économiser des matières premières. »



En appliquant les consignes de ce guide de tri, vous participez au développement des meilleures filières de recyclage.



Ce guide de tri vous est proposé par :



**PAPREC**  
CENTRE



# Carton

## Tri correct



## Déchets interdits



Plastique souple en mélange



**Tout autre déchet n'étant pas considéré comme du carton**



# DIB

## Tri correct



## Déchets interdits



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



Dangerueux, nocif et irritant



Inflammable



Gaz sous pression



Polluant pour l'environnement



Produit dangereux pour la santé



Explosif



Comburant



Corrosif



Toxique



PNEUMATIQUES



DEEE



# ACIER BRUT

## Tri correct



## Déchets interdits



**METTRE UNIQUEMENT ACIER BRUT**





# ACIER PEINT

## Tri correct



## Déchets interdits



**METTRE UNIQUEMENT ACIER PEINT**

